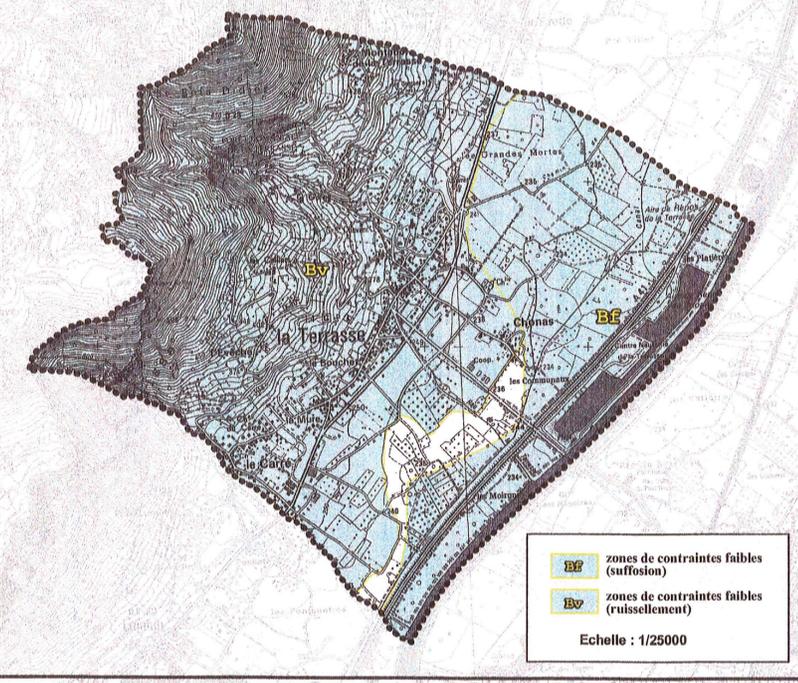


Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont

Zonage réglementaire du risque ruissellement de versant (phénomène généralisé), et du risque suffosion



BF zones de contraintes faibles (suffosion)
BV zones de contraintes faibles (ruissellement)
Echelle : 1/25000



Commune de LA TERRASSE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION) ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
R Zones d'interdictions	I', i' : inondation en pied de versant
B Zones de projet possible sous maîtrise collective	m : marécages
B Zones de contraintes faibles	T, T1, T2, t : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
 Zones sans contrainte spécifique	V, v : ravinements et ruissellements sur versant
	G, g1, g2, gs : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres
	f : suffosion

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins : **02 AOUT 2007**

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer, pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite communale
----- Limite du zonage réglementaire présenté sur fond cadastral au 1/5 000

SCAN EDR © IGN 01